

## LETTRE OUVERTE

Madame Ségolène ROYAL  
Présidente du Conseil Régional Poitou-Charentes  
Candidate à l'élection Présidentielle de 2007.

Madame,

Personne n'a oublié qu'en 2005 vous avez appelé à voter POUR la Constitution Européenne qui nous était proposée et que 56 % de Françaises et Français ont répondu NON rendant ainsi le Parti Socialiste et l'UMP minoritaires dans notre pays !

La Commission Européenne a rendu public le 22 novembre 2006 exactement, un livre vert concernant le droit du travail en évoquant : « *Les Chômeurs, les personnes coupées du marché du travail et celles se trouvant dans des situations de travail précaires et informelles* », c'est d'abord le développement de la flexibilité que vise le livre vert en ces termes : « *Le recours à d'autres formes d'emploi pourrait se développer encore en l'absence de mesures visant à adapter le contrat de travail classique dans le but de favoriser une flexibilité accrue tant pour les travailleurs que pour les entreprises. La task-force a donc demandé instamment aux états membres d'évaluer, et s'il y a lieu, de revoir le degré de flexibilité prévu dans les contrats standards en ce qui concerne les délais de préavis, les coûts et les procédures de licenciement individuel ou collectif, ou encore la définition du licenciement abusif. Les lignes directives intégrées sur la croissance et l'emploi soulignent la nécessité d'adapter la législation du travail pour promouvoir la flexibilité en même temps que la sécurité de l'emploi et réduire la segmentation du marché du travail.* »

Au nom de la lutte contre cette segmentation, il s'agit de remettre en cause toutes les protections existant dans le CDI, car c'est bien lui (contrat de travail classique) que Bruxelles veut démanteler. Le livre vert le reconnaît sans détours : « *Le modèle traditionnel de la relation de travail peut ne pas être adapté à tous les travailleurs recrutés sur des contrats à durée indéterminée standards (...). Des clauses et des conditions de travail trop protectrices peuvent décourager les employeurs de recruter pendant des périodes de reprise économique.* » C'est très exactement l'argument servi par le MEDEF, le gouvernement et M. Sarkozy pour vanter le CNE et le CPE.

Que M. Sarkozy, courroie de transmission du MEDEF, soutienne ces directives, c'est dans la logique même des choses.

Quant à vous, Madame la Présidente, après avoir adopté les traités de Maastricht, d'Amsterdam et signé par M. Jospin interposé, les directives Européennes à Nice, Barcelone, Lisbonne etc... Allez-vous rejeter l'ensemble de ces livres verts qui remettent en cause tous les acquis sociaux des Françaises et des Français ?

Michel COCORULLO

Militant C.G.T. La Rochelle.